Image not found or type unknown

SEMAINE D'ACTION DES AVOCATS DU 17 AU 21 NOVEMBRE 2014

publié le **18/11/2014**, vu **2735 fois**, Auteur : veronique levrard avocate

rendez vous à NANTES le 21 novembre 2014 à 14 h

Les Avocats du Barreau d'Angers se sont réunis nombreux en Assemblée Générale Extraordinaire lundi 17 novembre 2014 à 12 h à la Maison de l'Avocat.

Il a été décidé :

- d'une suspension de toute activité juridictionnelle le mardi 18 novembre 2014 et le vendredi 21 novembre 2014, à l'exclusion du contentieux des libertés ;

- de se joindre à la ***manifestation régionale organisée le 21 novembre 2014 à 14 h à NANTES*** ;

- de la suspension illimitée des désignations par le Bâtonnier au titre de la commission d'office.

La motion des 3000 avocats du Grand Ouest a été adoptée. (à lire ci-dessous)

MOTION
DES 3 000 AVOCATS DU GRAND OUEST

En re?action aux projets de loi MACRON et TAUBIRA, les 3 000 Avocats du Grand Ouest ont de?cide? de participer a? la semaine nationale d'actions du 17 au 21 no- vembre 2014 afin d'obtenir :
- le retrait de ces textes, pre?pare?s dans l'opacite? et dans la plus grande pre?cipita- tion,

- le doublement du budget de l'aide juridictionnelle comme Madame le Garde des Sceaux s'y e?tait engage?e.

Non, les avocats ne sont pas une profession de privile?gie?s.
Nous sommes largement ouverts a? la concurrence.

Non, la profession d'avocat ne peut pas e?tre re?forme?e selon des impe?ratifs pure- ment e?conomiques. *Nous apportons aux justiciables des garanties de?mocratiques fondamentales.*

Non, nous ne braderons ni notre inde?pendance ni notre de?ontologie,
en ouvrant nos cabinets aux capitaux exte?rieurs ou en admettant un statut de l'avo- cat en entreprise contraire a? nos principes essentiels.

Non, nous n'acceptons pas la cre?ation de de?serts judiciaires.
La suppression de la postulation territoriale re?duira le Droit a? un grand marche? na- tional et videra les territoires de leurs avocats.

Oui, nous sommes une profession largement ouverte
L'acce?s est subordonne? a? l'obtention d'un diplo?me et au respect de crite?res de mo- ralite?. La profession ne connai?t aucun numerus clausus et l'installation des avocats est totalement libre.

Oui, nous sommes favorables au de?veloppement d'une inter-professionnalite? :
Les avocats, les huissiers de justice, les notaires, les experts-comptables et com- missaires aux comptes travaillent en partenariat au quotidien dans le respect des me?tiers de chacun.

Oui, nous nous battons pour un meilleur fonctionnement de la justice.
Nous de?fendons pre?s d'un million de nos concitoyens au titre de l'aide juridiction- nelle en de?pit d'une indemnisation indigne, qui n'a pas e?te? revalorise?e depuis 2007 !

En conse?quence, les 3 000 Avocats du Grand Ouest appellent a? la mobilisation ge?ne?rale afin d'obtenir le retrait des textes gouvernementaux mortife?res pour les inte?re?ts des citoyens et des entreprises.

Les Barreaux du Grand Ouest :
Angers - Brest - LAvAL - Le MAns - Lorient - nAntes - QuiMper - rennes - sAint-Brieuc - sAint-MALo/DinAn - sAint-nAzAire - sAuMur - vAnnes

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés